

WIPO/ACE/17/7 ORIGINAL : ANGLAIS DATE : 15 JANVIER 2025

# Comité consultatif sur l'application des droits

Dix-septième session Genève, 4 – 6 février 2025

ACTIVITÉS MENÉES PAR L'OUGANDA DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AUX FINS DE LA PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DE L'APPLICATION EFFECTIVE DES DROITS

Contribution établie par Mme Mercy K. Kainobwisho, directrice générale de l'enregistrement du Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda, Kampala (Ouganda)<sup>\*</sup>

# RÉSUMÉ

Le Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda (URSB), dans son rôle d'office national de la propriété intellectuelle, joue un rôle essentiel dans l'administration et l'application des lois sur la propriété intellectuelle. Conformément à la politique nationale de propriété intellectuelle de l'Ouganda (2019), l'URSB a donné la priorité à l'enseignement de la propriété intellectuelle afin de favoriser le respect de la propriété intellectuelle et d'assurer une mise en œuvre efficace des droits. Ces efforts sont mis en œuvre en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, en mettant l'accent sur la sensibilisation, le renforcement des capacités et la participation des parties prenantes.

#### I. INTRODUCTION

1. Le Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda est un organisme gouvernemental semi-autonome chargé de l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle en Ouganda. Il fournit également d'autres services d'enregistrement, notamment dans le domaine de l'état civil

<sup>\*</sup> Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et pas nécessairement celles du Secrétariat ou des États membres de l'OMPI.

et de l'enregistrement des entreprises. Reconnaissant le rôle essentiel joué par la propriété intellectuelle en tant que moteur du développement durable, le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles a chargé l'URSB, en sa qualité d'office national de la propriété intellectuelle, d'élaborer une politique nationale de propriété intellectuelle qui fasse de la propriété intellectuelle un moteur du développement socioéconomique. Le Gouvernement de l'Ouganda s'est également associé à l'OMPI pour élaborer la politique nationale de propriété intellectuelle<sup>1</sup>.

- 2. Entre autres objectifs, la politique nationale de propriété intellectuelle vise à renforcer l'utilisation du système de la propriété intellectuelle en proposant des mesures d'incitation en faveur de son utilisation, grâce à un environnement propice à la création, à la protection, à la commercialisation et à l'application des actifs de propriété intellectuelle. Elle vise également à faire mieux connaître et comprendre la propriété intellectuelle et à susciter la participation active des différents acteurs et parties prenantes, ainsi qu'à garantir l'application effective des droits de propriété intellectuelle en renforçant les liens et la coordination entre les institutions, agences et autorités chargées de l'application des droits de propriété intellectuelle, et en élaborant et en mettant en œuvre des programmes efficaces de formation en matière d'application des droits, ainsi que des programmes connexes de renforcement des capacités à l'intention des fonctionnaires chargés de l'application des droits, des magistrats et du grand public.
- 3. Conformément à cette politique, l'URSB mène des initiatives en matière de sensibilisation, d'enseignement et de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous.
- II. INITIATIVES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT, DE FORMATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- A. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS À L'INTENTION DES ORGANISMES CHARGÉS DE L'APPLICATION DES DROITS
- 4. L'URSB mène des initiatives importantes pour renforcer les capacités des organismes chargés de l'application des droits.
  - a) Formation des fonctionnaires de police : l'URSB collabore avec l'école de formation de la police de l'Ouganda afin de former les fonctionnaires du département des enquêtes criminelles aux lois sur la propriété intellectuelle et aux procédures d'application des droits.
  - b) Renforcement des capacités à l'intention des procureurs : en collaboration avec le Bureau du procureur général, l'URSB a formé plus de 30 procureurs à la gestion des affaires de propriété intellectuelle.
  - c) Formation judiciaire: l'URSB a conclu un protocole d'accord avec l'Institut judiciaire de l'OMPI, afin de mettre l'accent sur la formation des magistrats en matière de règlement des litiges de propriété intellectuelle. Cette initiative sera complétée par un dialogue avec la Standards, Utilities, and Wildlife Chief Magistrate Court, afin d'accélérer le traitement des affaires liées à la propriété intellectuelle.

https://ursb.go.ug/storage/publications/downloads/national-ip-policy-2019-uganda-1644498620.pdf

#### B. SENSIBILISATION ET INFORMATION DU PUBLIC

- 5. L'URSB a mis en œuvre diverses initiatives pour dialoguer avec le public et faire mieux connaître les droits de propriété intellectuelle.
  - a) Consultations relatives à la modification de la loi sur le droit d'auteur : dans le cadre du processus de modification de la loi de 2006 sur le droit d'auteur et les droits voisins, l'URSB a mené des consultations à l'échelle nationale pour informer plus de 1 200 parties prenantes sur l'importance du droit d'auteur et des mécanismes d'application des droits.
  - b) Avis publics et campagnes médiatiques : en collaboration avec les organisations de gestion collective, les forces de police ougandaises ont diffusé des mises en garde et des mises à jour sur l'application des droits dans des journaux lus chaque jour par 50 000 personnes, ainsi qu'à la radio, à la télévision et sur les plateformes de médias sociaux.
  - c) Semaine nationale de la propriété intellectuelle et Journée mondiale de la propriété intellectuelle : ces événements supposent des campagnes de sensibilisation ciblées sur les petites et moyennes entreprises (PME), les universités et les instituts de recherche, afin de mieux faire connaître les politiques de propriété intellectuelle et de soutenir leur élaboration.
- C. FORMATION SPÉCIALISÉE ET INITIATIVES SECTORIELLES
- 6. Pour répondre aux divers besoins des parties prenantes et du public, l'URSB a conçu des initiatives d'enseignement de la propriété intellectuelle à l'intention de secteurs précis.
  - a) Séminaires itinérants de OMPI-URSB : l'URSB a organisé des séminaires itinérants dans des universités et des instituts de recherche en collaboration avec l'OMPI, afin de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès des jeunes et des universitaires.
  - b) Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) : l'URSB a mis en place des CATI dans 35 institutions et deux écoles secondaires, afin d'intégrer l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les programmes d'innovation.
  - c) Ateliers sectoriels: l'URSB mène des initiatives de renforcement des capacités pour divers acteurs sectoriels. Les initiatives récentes comprennent la formation des négociants en produits agricoles et des coopératives agricoles sur la chaîne de valeur de la propriété intellectuelle, ainsi que la formation des herboristes à la protection des connaissances traditionnelles.
  - d) Formation à l'autonomisation des femmes au moyen de réunions à l'intention des femmes, notamment la conférence sur la propriété intellectuelle pour les femmes : l'URSB organise des ateliers et des réunions pour les entrepreneuses. L'événement récent le plus notable est la conférence consacrée aux femmes et é la propriété intellectuelle, organisée en collaboration avec l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), qui a rassemblé des magistrates, des innovatrices et des entrepreneuses afin de promouvoir l'égalité des sexes dans l'écosystème de la propriété intellectuelle. Cet événement a mis en lumière des exemples de réussite et a encouragé les femmes à utiliser efficacement les systèmes de propriété intellectuelle afin de faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle.

e) Participation des universités et efforts en matière de lutte contre le piratage : l'URSB a tiré parti de sa collaboration avec le Ministère de l'éducation et des sports et l'Organisation ougandaise des droits de reproduction (URRO) pour lutter contre le piratage des ouvrages universitaires, en soulignant le rôle joué par la propriété intellectuelle pour soutenir l'enseignement et l'innovation.

#### D. SENSIBILISATION AXÉE SUR L'APPLICATION DES DROITS

7. L'URSB s'appuie sur des activités d'application des droits pour faire connaître la propriété intellectuelle au grand public, notamment l'**opération USALAMA** menée avec l'autorité fiscale ougandaise et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). L'initiative ciblait les produits de contrefaçon et visait la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

# III. DIFFICULTÉS DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DE L'APPLICATION DES DROITS

- 8. Malgré ces progrès, certains défis persistent, notamment :
  - a) ressources limitées pour la sensibilisation et la formation à l'échelle nationale;
  - b) appréciation et compréhension limitées des droits de propriété intellectuelle par les parties prenantes;
  - c) sanctions inadéquates en cas d'atteinte à la propriété intellectuelle, ce qui réduit l'effet dissuasif des mesures prises;
  - d) contraintes technologiques en matière de suivi et d'application des droits.

### IV. DOMAINES D'ACTION ET RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR

- 9. Pour répondre à ces défis, l'URSB prévoit de mener les actions suivantes :
  - tirer parti de la technologie : intégrer l'intelligence artificielle et les outils numériques pour repérer les atteintes à la propriété intellectuelle, en particulier dans les espaces numériques;
  - b) renforcer les cadres juridiques : réformer les lois afin d'y inclure des sanctions plus sévères en cas d'atteinte à la propriété intellectuelle;
  - c) renforcement des capacités : développer la formation des acteurs chargés de l'application des droits et intégrer l'enseignement de la propriété intellectuelle dans un nombre accru d'institutions;
  - d) renforcer la collaboration : s'associer à des partenaires de développement pour faciliter l'application transfrontalière des droits et le partage des ressources.

# V. CONCLUSION

10. Les actions menées par l'Ouganda dans le domaine de l'enseignement de la propriété intellectuelle témoignent de sa volonté d'encourager le respect de la propriété intellectuelle et de renforcer l'application des droits. Le soutien continu des partenaires internationaux et l'augmentation du financement national seront essentiels pour relever les défis et intensifier ces efforts. L'URSB reste attachée à la mise en place d'une société soucieuse de la propriété intellectuelle, en faveur de l'innovation et de la croissance économique.

[Fin du document]